

Session plénière du jeudi 10 décembre 2020

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe CGT salue la qualité de cette étude, tant au niveau du rapport que celui de l'avis.

Pour autant, **le groupe CGT rappelle ses positions contre les effets négatifs des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) mis en place par la loi Santé de 2016.**

Ces dispositifs de coopérations territoriales devaient participer à la lutte contre le travail précaire, à l'amélioration des conditions de travail et à l'accès aux soins pour les usagers.

À la lecture de l'avis rédigé par nos collègues de la commission n° 2, on ne peut que constater l'échec de ces objectifs.

Force est de constater que, des éléments que la CGT dénonçait, d'autres en ont fait des priorités :

- L'économie budgétaire, avec le regroupement de services « supports » comme les services de blanchisserie, ceux des achats, ou encore l'imagerie médicale, l'informatique et la formation professionnelle
- L'économie liée aux coûts du personnel, puisqu'on observe la forte augmentation de salariés contractuels sous-rémunérés dans toutes les structures de la santé, du social et du médico-social

Ces mesures ont été mises en place sous le dictat des impératifs libéraux de réduction des dépenses publiques.

Elles font fi de l'intérêt de la proximité de ces services - augmentant de fait les délais de consultations -, de l'investissement des agents pour leur établissement.

Rappelons que les outils pour mettre en œuvre ces GHT prévoyaient 16 000 suppressions de lits et 22 000 suppressions de postes. À plus ou moins long terme, il s'agit bien de privatisation.

La CGT relève également les problèmes de démocratie au sein des GHT : le décret a instauré des instances de dialogue pour les élus, les usagers et les personnels. Mais ceux-ci sont seulement « informés » des décisions prises par les Agences Régionales de Santé et les directions des GHT.

L'avis évoquant des pistes pour un nouveau modèle de notre système de santé, et notamment de revoir le fonctionnement des ARS, préconisant des idées novatrices et ambitieuses, la CGT votera favorablement l'avis.